



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 28 Juin 2017

**KERDIRET - CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTHEOTIQUE ENTRE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES DU MORBIHAN « LES PAILLONS BLANCS » ET LA COMMUNE - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ET VOIE VELO**

**Etaient présents** : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés avant donné pouvoir** : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

**Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES**

**Présents : 29**  
**Pouvoirs : 4**

n° 12

**DIRECTION AMENAGEMENT  
 URBANISME FONCIER**

**KERDIRET - CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTHEOTIQUE ENTRE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
 DES AMIS ET PARENTS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES DU MORBIHAN « LES PAPILLONS  
 BLANCS » ET LA COMMUNE – AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ET VOIE VELO**

Rapporteur : Serge LECUYER

La commune de Ploemeur projette d'aménager une aire de jeux à Kerdiret sur un terrain appartenant à l'association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales du Morbihan « Les papillons blancs ».

Il convient de formaliser les relations juridiques entre le bailleur, les papillons Blancs et le preneur, la commune.

L'outil juridique est le bail emphytéotique défini à l'article L 1311-2 du Code Général des collectivités territoriales. Ce type de bail est conclu pour une longue période, comprise entre 18 et 99 ans. L'étude notariale de Ploemeur a été sollicitée pour la rédaction de ce bail emphytéotique, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Le Bailleur, l'Adapei donne à bail emphytéotique à la commune de Ploemeur la parcelle cadastrée CV N° 513 p pour une contenance approximative de 3625 m2. Ronan Bollet, géomètre expert, va procéder au document d'arpentage et bornage de la parcelle.
- Le bail est consenti et accepté pour une durée de 30 ans.
- Le bailleur concède, pendant toute la durée du bail, un droit de passage en tous temps et heures pour déplacements doux. Le droit de passage profitera tant aux usagers de l'aire de jeux. La commune, preneur, entretiendra à ses frais exclusifs.
- La parcelle sera affectée à une activité d'aire de jeux. Les travaux d'aménagement seront répartis ainsi :

Nature des travaux	Montant des travaux - € -	Participation Commune		Participation ADAPEI	
		Montant - €	Part %	Montant - €	Part %
<b>AIRE DE JEUX</b>					
Ciôtures	6 000.00			6 000.00	100
Multisport	45 000.00			45 000.00	100
jeux cordes	25 000.00	25 000.00	100		
Jeux ressorts	10 000.00	10 000.00	100		
Bancs et tables	13 000.00	13 000.00	100		
	<b>99 000.00</b>	<b>48 000.00</b>		<b>51 000.00</b>	
<b>VOIE VELO ET AMENAGEMENT</b>					
Parkings	40 500.00			40 500.00	100
Elargissement trottoir	8 000.00	8 000.00	100		
Voie vélo	135 000.00	135 000.00	100		
	<b>183 500.00</b>	<b>143 000.00</b>		<b>40 500.00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>191 000.00</b>		<b>91 500.00</b>	

- Le bail est consenti et accepté moyennant une redevance annuelle fixée à 0.00 €
- Les frais de géomètre sont à la charge du bailleur, les papillons blancs
- Les frais d'acte sont à la charge de la commune, le preneur
- Le preneur prendra à sa charge les assurances sur le mobilier, matériel
- Le preneur s'acquittera des contributions et charges relatives au fonds.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et son article L 2122-20 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et son article L 1311-2 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et ses articles L 451-1 à L 451-13 ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » en date du 15 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales du Morbihan, les Papillons blancs pour l'aménagement d'une aire de jeux à Kerdiret ;
- **APPROUVE** les conditions de ce bail emphytéotique précisé ci-dessus ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**  
*(Nolwenn Delalee ne prend pas part au vote)*

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Ronan LOAS,**  
Maire



VILLE DE PLCEMEUR  
MORBIHAN

**Aire de jeux de Kerdirect  
Mise à disposition sous forme de  
bail emphytéotique**

Envoyé en préfecture le 17/07/2017  
Reçu en préfecture le 17/07/2017  
Affiché le 17/07/2017  
ID: 0561256

École

Voie piéton/vélo

CV 513p - 3625m<sup>2</sup>

